



L'élevage allaitant bio dans le doute face à son avenir

■ Les éleveurs allaitant bio ont développé des stratégies différentes selon leur contexte et la place du troupeau sur l'exploitation. Nombreux se posent la question de la pertinence de l'engraissement en bio au regard des prix pratiqués. Cela implique soit d'acheter les céréales bio, soit de ne pas vendre celles produites sur l'exploitation. Or, elles sont très bien valorisées sur le marché de la bio. Au cours de son stage de fin d'études de cinq mois, Agnès Testut, étudiante à VetAgro Sup, a réalisé une enquête sur les bovins viande en bio dans le 64 et s'est attardée sur les pratiques technico-économiques des éleveurs au regard des filières de valorisation choisies.

Un outil d'aide à la décision. Pour répondre aux interrogations des éleveurs sur l'intérêt de l'engraissement ou non des animaux en bio, elle a créé une matrice d'aide à la décision. Celle-ci comprend plusieurs entrées, notamment le poids carcasse de la vache et le classement espérés. Bien sûr, cela nécessite d'avoir une idée du potentiel de l'animal qui peut être objectivement visé selon son état à l'entrée de l'engraissement et son développement après deux mois d'engraissement. Le prix du kilo carcasse qui est en lien avec le classement de l'animal et qui déterminera son prix de vente constitue une autre clé de valorisation. Ensuite, Agnès Testut a inclus une rémunération du travail de l'éleveur de 550 €. Ainsi, en fonction du cours du maigre et du coût de la ration d'engraissement, éventuellement additionnée au manque à gagner lié à la non-vente des céréales bio produites sur l'exploitation, on peut savoir s'il est préférable d'engraisser ou non un animal.

Prenons l'exemple d'une vache de 460 kg carcasse classée R +3. Avec une valorisation à 5 €/kg/carcasse hors bonification planification, elle se vendra à 2 200 € pièce. Si on déduit de ce prix de vente les 550 € de rémunération de l'éleveur et si le cours en maigre est de 1 214 € pour cette vache, il sera intéressant de l'engraisser si son coût de ration d'engraissement, auquel on additionnera le manque à gagner des céréales bio produites sur l'exploitation mais non vendues, ne dépasse pas 436 € précisément. Le même travail a été réalisé pour la valorisation des vaches et des veaux.

Coût de la ration alimentaire. Agnès Testut a également travaillé sur les coûts de ration de finition des animaux. Pour une exploitation en

polyculture/élevage par exemple, elle a identifié 2 types de rations pratiquées dans la région. La première ration est composée quotidiennement de 12 kg de MS de foin, d'1,5 kg de MS d'orge, d'1 kg de MS de maïs et de 0,9 kg de MS de soja toasté. Sur 4 mois, si les aliments sont achetés, le coût total de la ration est de 331 € et il s'élève à 197 € si tous les aliments sont produits sur l'exploitation. Cette ration permet de produire un animal de 450 kg/carcasse classé R=3. Selon la matrice précédente évoquée et en gardant un prix de vente en maigre à 1 214 €, il apparaît qu'il est rentable de finir cette vache si le coût de la ration est inférieur à 300 €, ce qui est le cas dans l'hypothèse où tous les aliments consommés sont entièrement produits sur l'exploitation.

La deuxième ration quotidienne rencontrée dans les élevages de la région est composée de 9 kg de MS d'enrubanné, 3,75 kg de MS de maïs et 1,25 kg de MS de soja toasté donnés de façon évolutive pendant 4 mois. Le coût de la ration atteint 562 € si tous les aliments sont achetés et 310 € si aucun aliment n'est acheté (avec prise en compte du toastage du soja dans les 2 types de ration).

La vache ainsi produite devrait atteindre 480 kg carcasse classée R +3 et donc valorisable à 5 €/kg/carcasse hors bonification planification, soit un prix de vente de 2 400 €. Le montant de la ration, additionné du manque à gagner des céréales bio produites sur l'exploitation mais non vendues, ne devra pas dépasser les 600 € pour déterminer le seuil au-delà duquel il n'est plus intéressant d'engraisser la vache. Dans les deux cas de figure, il est donc plus intéressant de valoriser un animal fini en bio que de le vendre sur le marché du maigre conventionnel.

Au-delà de ces aspects purement économiques, la finition des animaux doit tenir compte de la place disponible en bâtiment, de l'astreinte nécessaire, du risque de mortalité, quoi que limité à ce stade de développement de l'animal, de la paille nécessaire, du stockage d'aliment. Mais cette option apportera également la satisfaction de valoriser un animal élevé en bio. De plus, les prix sont moins volatils sur le marché des animaux finis bio que sur celui des maigres conventionnels. Cela permet de mieux maîtriser son prix de valorisation. Pour approcher finement ces aspects, l'aide d'un technicien de Bovin Croissance est fortement pertinent d'autant plus que la Région prend en

charge ce type d'accompagnement à hauteur de 600 € par an et par exploitation.

Élevage vs cultures. Certains éleveurs bio se posent, également, la question d'arrêter complètement ou non l'élevage. Si l'on s'attarde sur les marges escomptées d'un atelier allaitant bio d'un troupeau de 20 mères Blonde d'Aquitaine avec un chargement de 0,85 UGB/ha de SFP, un IVV à 403 jours avec 80 % de veaux sevrés par jour et un premier vêlage à 34 mois, la production de viande vive s'élève à 5 423 kg par an. Avec des animaux valorisés en maigre et en gras avec une organisation de producteur, la marge brute de l'atelier allaitant (avec aide ABA mais hors aides bio) s'élève à 13 619 € soit 681 € par vache. Pour mémoire, la moyenne de la marge brute des élevages suivis par Bovin Croissance s'élève à 607 € par vache.

Imaginons que cette exploitation arrête complètement l'élevage et ne fasse que du foin pour le vendre. La diminution de marge s'élèverait à 8 374 €, sans prendre en compte la perte des aides bio sur les prairies puisqu'aucun élevage n'est présent sur l'exploitation. Si l'éleveur adoptait une autre stratégie et remettait en cultures 5 ha de soja bio et 5 ha de maïs bio, en intégrant la perte de fertilisant produit avec 20 vaches et évaluée à 1 800 €, l'exploitation gagnerait 9 176 € de plus malgré l'arrêt de l'atelier bovin.

Équilibre agronomique. Cette étude technico-économique des élevages bio rencontrés au cours de son stage par Agnès Testut permet de répondre aux problématiques de la filière. Toutefois, d'autres voies exploratoires sont à approfondir, comme un meilleur usage de l'herbe et ses conséquences sur les résultats économiques et environnementaux.

Le maintien de l'élevage est donc une vraie question, mais il fait partie intégrante de l'équilibre agronomique d'une exploitation. C'est d'autant plus vrai en agriculture biologique alors que les sources de fertilisant admis devrait être réduite avec la prochaine réglementation prévue en 2021-2022. Bien souvent, l'élevage permet la valorisation de terre de faible potentiel cultural, il permet de diversifier les rotations et de participer au stockage carbone, élément de plus en plus important dans l'impact de l'agriculture sur le milieu.

Dans un contexte où la consommation de viande s'oriente à la baisse et privilégie la meilleure qualité — bien que le steak haché soit l'aliment favori des consommateurs aussi bien en bio qu'en conventionnel —, la certification biologique constitue un atout. Toutefois, il faut veiller à inscrire le développement de la filière dans une démarche qualitative et différenciée. Berceau de race Blonde d'Aquitaine, la région du sud Adour a le potentiel pour jouer cette carte.



Ludivine Mignot, conseillère bio chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques